

**Pour des lieux
de travail et
de formation
libres de
~~harcèlement~~
~~mobbing~~
~~discriminations~~
dans le
domaine
culturel**



Safe Spaces Culture

L'association Safe Spaces Culture est soutenue par de nombreuses collectivités publiques romandes et a pour but de mettre sur pied des moyens d'action pour des lieux de travail et de formation libres de tout forme de harcèlement, mobbing et discriminations dans le domaine culturel.

Actuellement, Safe Spaces Culture déploie deux dispositifs : une Cellule Ressource pour les employé·e·s, indépendant·e·s et étudiant·e·s ainsi qu'un service mutualisé de Personne de Confiance en Entreprise pour les employeur·euses.

La Cellule ressource ?

La Cellule Ressource est une ligne téléphonique, anonyme et gratuite, destinée à tous·te·s les employé·e·s, indépendant·e·s et étudiant·e·s de la culture qui se retrouvent en difficulté sur leur lieu de travail ou de formation et dont l'employeur·euse ne propose pas de service de Personne de Confiance en Entreprise.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels, mandatée par Safe Spaces Culture, est à l'écoute et propose des compétences variées afin d'accompagner la personne en souffrance.

- Écoute et analyse de la situation
- Identification des ressources mobilisables
- Recommandations de moyens d'actions
- Orientation vers d'autres structures pertinentes
- Conseils en lien avec le démarrage d'une procédure judiciaire

Cellule Ressource

Cellule Ressource de Safe Spaces Culture
c/o Clinique du Travail
+41 26 321 15 30 (ligne directe)
cellule-ressource@cliniquedutravail.ch

Le service de Personne de Confiance en Entreprise (PCE)

Selon la loi, l'employeur·euse est tenu·e de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la protection de la santé et garantir le bien-être physique et psychique de ses employé·e·s. Pour ce faire, disposer d'un service de **Personne de Confiance en Entreprise** est une mesure jugée efficace par le SECO, lorsqu'elle est appliquée de façon adéquate. Un tel dispositif garanti à l'employeur·euse que les dispositions légales en matière de protection de ses employé·e·s sont respectées.

Safe Spaces Culture propose un dispositif mutualisé de Personne de Confiance en Entreprise sous la forme d'un contrat de prestations adapté aux besoins et réalités des microstructures du milieu culturel.

A cette étape du projet, ce service s'adresse prioritairement aux plus petites structures, soit celles qui cumulent un temps de travail en CDI équivalant à un maximum de 4 employé·e·s à plein temps. Grâce à l'engagement financier des collectivités publiques, nous pouvons proposer ce dispositif moyennant l'acquittement d'une cotisation à prix modique.

Les structures culturelles ayant leur siège social dans les cantons et/ou les villes partenaires et désireuses de mettre en place ce service peuvent nous contacter par mail à pce@safespacesculture.ch

Cadre juridique

«Selon l'article 6 de la loi fédérale sur le travail (LTtr) ainsi que l'article 2 al. 1 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT3), l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la protection de la santé et garantir la santé physique et psychique des travailleurs. Une des mesures recommandées par le SECO dans ses directives en ce qui concerne la prévention des risques psychosociaux au travail est la désignation d'une personne de confiance. Pour être efficace et remplir son objectif, le dispositif de la personne de confiance se doit de satisfaire certaines conditions qui ont notamment été développées dans la jurisprudence du Tribunal fédéral (arrêt du 9 mai 2012, cause C.462/2011).»

(Principales recommandations dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de prévention des risques psychosociaux en entreprises OCIRT 2016.)



www.safespacesculture.ch

Secrétariat général

+41 78 235 11 23

info@safespacesculture.ch

Service PCE

+41 78 235 11 23

pce@safespacesculture.ch

Pour contacter la Cellule ressource

+41 26 321 15 30

cellule-ressource@cliniquedutravail.ch